

1. Acquisition de l'Auberge La Cardabelle et contraction d'un emprunt pour ce projet,
2. Convention d'objectifs 2025 (participation de la commune pour les enfants de la commune utilisant le service d'accueil de l'AFR les mercredis matin),
3. Durée d'amortissements du budget annexe Photovoltaïque,
4. Convention de servitudes passée avec la société Enedis pour le passage d'une canalisation souterraine et la pose d'un câble en tranchée sur la parcelle cadastrée section AB n°702 (Clauzets).